

SECRETARIAT D'ETAT
AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Marseille, le 18 MAI 1989

DIRECTION DEPARTEMENTALE
des Bouches-du-Rhône

20, Av.de Corinthe
13292 MARSEILLE CEDEX 6

Tél: 91 78 44 88
CVL: 91 78 42 84

SR / EA N° 1069
SPORTS

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports

à

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
de l' Association AUBAGNE
AQUANAUT CLUB "COLETTE
SPORTS"
7, Av.de Verdun
13400 AUBAGNE

OBJET : Notification d'Agrément.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre association vient
d'obtenir l'agrément du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux
Sports :

- sous le numéro : 655 S/89

- en date du : 18 MAI 1989

Vous voudrez bien conserver cette pièce dans vos archives.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président,
l'expression de mes salutations distinguées.

P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
L'INSPECTEUR


Mme S. RAVENSTEIN

Mme S. RAVENSTEIN

SECRETARIAT D'ETAT
AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE PREFET
DE LA REGION P.A.C.A.
ET DU DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
20, Av.de Corinthe
13292 MARSEILLE CEDEX 6

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHON

Services des Associations Sportives
TEL : 91 78 44 88

- Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association,
- Vu le décret du 16 Août 1901,
- Vu les lois n° 82-213 du 2 mars 1982
et n° 82-623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et
libertés des communes, des départements et des régions.
- Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la
promotion des activités physiques et sportives,
- Vu le décret n° 85-237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des
groupements sportifs,
- Vu l'arrêté du Préfet de région, Préfet du département des Bouches-
du-Rhône donnant délégation à Monsieur Bernard DEBANNE,
en date du 1 Février 1989.

A R R E T E

ARTICLE 1er -

L'agrément ministériel prévu par les textes susvisés est accordé
à l' Association Sportive "AUBAGNE AQUANAUT CLUB "
COLETTE SPORTS AUBAGNE
sous le numéro : 655 S/89

ARTICLE 2 -

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 18 MAI 1989

Par délégation,

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS


B.DEBANNE



MINISTÈRE
DE LA
JEUNESSE
ET DES SPORTS

Marseille, le 21 janvier 1997

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES BOUCHES DU RHONE

à

Monsieur le Président de
l'Association
AUBAGNE PASSION PLONGEE
Maison des Associations
Avenue Fallen
13400 AUBAGNE

SERVICE SPORTS
M.F.R./NT/N° 14
SPORT/AGREMENT/AGREMENT AS

Objet : Agrément Association Sportive

J'ai l'honneur de vous confirmer que votre association a bien obtenu
l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports:

Sous le numéro : 655 S 89

A la date du : 21 février 1989



J.J. JANNIERE